

**Note d'information du Groupe de Travail Cotonou de CONCORD/ Task force européenne Beyond 2015**

**L'HUMAIN ET LA PLANETE D'ABORD : PLUS DE TEMPS A PERDRE !**

**RECOMMANDATIONS POUR LE CADRE POST-2015**

**CONTEXTE : Vers un cadre de développement post-2015**

Alors que se rapproche l'échéance de réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), la question de l'après se pose de façon toujours plus pressante. Dans l'après 2015, il y aura autant de dossiers inachevés à poursuivre que de nouveaux dossiers à ouvrir. Le changement climatique, les inégalités croissantes, l'insécurité alimentaire, le changement démographique, les contraintes financières, la croissance insoutenable, les modèles de consommation et de production, les crises économiques et financières, sont autant de défis complexes et interdépendants qui doivent être traités en vue de la réalisation des objectifs de développement et de bien-être humain et environnemental tels que fixés par la Charte des Nations unies, le droit international, les standards et les accords en vigueur.

Les politiques de développement ont sensiblement changé depuis la formulation des OMD à la fin des années 1990 : les rapports de force géopolitiques se sont déplacés, les inégalités se creusent, la question de la pauvreté englobe de nouvelles dimensions et les acteurs qui travaillent sur (et parfois provoquent) les défis liés au développement ne sont plus les mêmes. L'application des OMD nous a fourni de précieuses leçons sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Il est aujourd'hui temps de dépasser la traditionnelle politique de coopération en matière de développement, d'identifier et d'appréhender de manière globale les causes profondes des plus grands défis auxquels fait face le monde actuel.

**Processus et Calendrier**

- Les Nations Unies ont mené une série de consultations nationales, ainsi que 11 consultations thématiques et un débat en ligne<sup>1</sup>. Parallèlement, un groupe d'experts de haut niveau a travaillé à la rédaction d'un rapport remis au Secrétaire Général le 30 mai 2013<sup>2</sup>.
- L'assemblée générale de septembre 2013 est considérée comme une étape particulièrement importante en ce qu'elle sera probablement l'occasion de définir les étapes de négociation quant à l'avancée du cadre de développement.
- Le Groupe de travail ouvert (dont la création est un résultat de la conférence Rio+20) va voir son importance croître à partir de mi-2013.

**NOTRE VISION**

***Un monde juste, équitable et durable, dans lequel chaque individu peut exercer ses droits, exprimer son potentiel et vivre sans craindre la pauvreté.***

**LES ENJEUX**

**1. Champ d'application du cadre post-2015**

À l'heure de la mondialisation, et à une époque où les relations entre les populations et les économies se font de plus en plus interdépendantes, un nombre croissant de domaines requièrent une coopération au niveau international, une action transfrontalière et une coordination politique. Pour que le cadre post-2015 soit en mesure de lutter efficacement contre les problèmes d'échelle internationale rencontrés par les pays à revenus faibles, moyens et élevés, celui-ci doit être pensé comme universel. Dans le même temps, l'application des OMD nous a enseigné que les résultats obtenus en matière de développement s'inscrivaient davantage dans la durée lorsque leur planification et leur mise en œuvre était gérées localement. Ce constat appelle à la création d'un cadre prévoyant la définition de priorités ainsi que son application aux niveaux national ou infranational, selon les cas.

Par cadre futur « universel », CONCORD – la Task Force européenne « Beyond 2015 » entend un cadre dans lequel chaque pays doit s'engager à apporter des améliorations pour chaque objectif défini, la nature de ces améliorations devant nécessairement être ajustée au niveau national afin qu'elles soient à la fois pertinentes et objet d'un sentiment d'appartenance pour chaque pays. Le principe de responsabilité commune mais différenciée devrait s'appliquer à des niveaux plus précis du cadre (comme les indicateurs et les cibles) afin de remettre dans le contexte d'un pays et de sa situation la réponse apportée aux défis contemporains, et de refléter les différences de contributions apportées par chacun au fil de l'histoire. Chaque pays aura donc la charge d'une série d'obligations pour lesquels il sera tenu responsable.

S'agissant de la portée thématique du futur cadre de développement, il est largement admis que les OMD ont négligé un certain nombre de questions importantes telles que l'égalité, la paix et la sécurité, la gouvernance et la lutte contre la corruption, la

<sup>1</sup> Voir: <http://www.worldwewant2015.org/login>

<sup>2</sup> Voir: [http://www.un.org/sg/management/pdf/HLP\\_P2015\\_Report.pdf](http://www.un.org/sg/management/pdf/HLP_P2015_Report.pdf)

dignité au travail et la protection sociale, la protection de l'environnement, la réduction des risques de catastrophes, etc. Le groupe de travail européen « Beyond 2015 » encourage donc la création d'un cadre post-2015 plus complet, englobant d'autres champs d'action qui ont une incidence significative sur la réalisation des objectifs de développement soutenable et universel, tirant profit les liens et des synergies qui existent entre les différents domaines politiques et se basant sur les principes fondamentaux des **droits de l'homme** (tels que la participation et l'émancipation, l'égalité et la lutte contre les discriminations, la redevabilité) et de la **durabilité** (incluant les trois dimensions du développement durable : sociale, économique et environnementale).

S'il convient de retenir l'efficacité de certains objectifs concrets, mesurables et limités dans le temps ainsi que certaines cibles et indicateurs contenus dans l'actuel cadre de réalisation des OMD, le futur cadre doit refléter notre meilleure compréhension de la complexité des enjeux liés à la réalisation de ces objectifs et prendre en compte le risque croissant d'inégalités tout comme la difficulté à rester dans les limites de notre planète. Il sera donc important de se concentrer sur un objectif « zéro intérêt » dans le domaine du développement humain par exemple, garantissant que l'économie soit au service des populations et de la planète, et non l'inverse.

Nous sommes donc convaincus qu'une plus grande attention doit être accordée au changement structurel, aux **processus de transformation** et à la création d'un **environnement propice** au plein exercice des droits des citoyens. Pour cela, il faudra sortir des schémas de pensée dans lesquels on se concentre sur des problèmes tels que la pauvreté, les conflits et la fragilité, qui ne sont en réalité que des symptômes, pour aller vers une approche fondée sur l'analyse de leurs causes profondes. Cela implique clairement le besoin d'entrer dans une nouvelle manière de pensée, d'introduire de nouveaux paradigmes et un nouveau système fondé sur l'égalité, la justice sociale, la durabilité, l'autonomisation, la responsabilité et la redevabilité. Il n'y a plus de temps à perdre.

## **2. Redevabilité**

Des mécanismes de redevabilité adaptés, indépendants et rigoureux s'imposant à tous les acteurs sont cruciaux pour atteindre les objectifs et transformer les aspirations ou les "engagements" en obligations. La redevabilité est également le pilier central de la gouvernance démocratique et du respect des droits de l'homme. Le manque de mécanismes rigoureux de reddition des comptes a été largement identifié comme une faiblesse du cadre des OMDs. Il conviendra d'adopter une variété de mécanismes de reddition des comptes et, lorsque nécessaire, de renforcer ou d'encourager l'utilisation des mécanismes qui existent déjà. D'autre part, de nouveaux mécanismes devront être instaurés pour certains domaines d'intervention du cadre de développement qui ne sont peu ou pas régulés par des mécanismes obligatoires de reddition des comptes, tels que les domaines de la transparence des entreprises et de la responsabilité financière.

**La cohérence des politiques pour le développement (CPD)** est indispensable au succès du futur cadre de développement. Il s'agit de la nécessité pour tous les acteurs, du Nord comme du Sud, de garantir que leurs politiques, quel que soit le domaine d'intervention, n'aient pas de conséquences négatives sur les personnes bénéficiaires, sur leurs perspectives de progrès ou sur l'exercice de leurs droits. Rares sont les domaines d'intervention qui n'ont aucunes répercussions sur les pays en voie de développement, que cela soit directement ou indirectement. Les conséquences négatives d'une politique d'intervention affectent généralement les catégories les plus marginalisées de la planète, alors que celles-ci n'en sont nullement responsables. La CPD entend aborder cette question cruciale et globale du « déficit de redevabilité » plus que tout autre instrument d'action. Pour faire de la cohérence des politiques pour le développement une réalité tangible, des mécanismes seront mis en œuvre dont un mécanisme de suivi ainsi que des dispositifs de réparation. Certains de ces mécanismes seront internationaux, tandis que d'autres seront nationaux ou locaux. L'option d'une réglementation contraignante pour les principaux acteurs de l'économie mondiale et de la politique internationale sera envisagée.

## **Recommandations**

Nous demandons aux parlementaires de :

- Soutenir l'appel à un cadre de développement universel basé sur le principe de la redevabilité commune mais différenciée.
- Se montrer ambitieux et exiger des dirigeants nationaux qu'ils avancent des propositions audacieuses et pratiques pour le cadre post-2015, mettant l'accent sur le renforcement des capacités des plus pauvres et désavantagés, afin que ceux-ci puissent assumer le contrôle de leur propre existence. Prendre conscience qu'une version améliorée des OMD ne suffira pas. Le prochain cadre doit, au minimum, s'atteler à un éventail de problèmes allant du développement humain à la juste gouvernance, en passant par la durabilité économique et environnementale.
- S'assurer que le processus de transformation, qui est axé sur les causes structurelles sous-jacentes étant à l'origine de la pauvreté et des violations des droits de l'homme, soit intégré dans les propositions pour le prochain cadre de développement.
- Appeler à la responsabilisation accrue de tous les acteurs.
- Rencontrer et se montrer à l'écoute des besoins des plus pauvres et marginalisés ; les encourager à s'informer et à s'impliquer dans le processus participatif local et national relatif au cadre d'action post-2015.

**Il est essentiel que les décideurs politiques et tous les acteurs concernés se détachent de leurs intérêts et œuvrent en faveur d'un cadre post-2015 progressif, intégral et efficace, afin de créer un monde juste, équitable et durable dans lequel chaque individu peut exercer ses droits, exprimer son potentiel et vivre à l'abri de la pauvreté. Ceci requiert du courage ainsi qu'une bonne dose de collaboration et de conviction. Mais c'est éminemment possible.**